

Extrait du Spyworld Actu

<http://spyworld.spyworld-actu.com/spip.php?article6251>

PJLF 2008 : Les drones et les autres programmes de communication et de renseignement



- Défense - France -
Date de mise en ligne : mercredi 28 novembre 2007

Spyworld Actu

1. Les programmes de drones : des capacités très insuffisantes

La réalisation de la loi de programmation a été particulièrement décevante en matière de drones, avec l'impossibilité de lancer le programme Euromale, désormais réorienté et repoussé à des échéances de mise en service lointaines, mais aussi en raison des retards très importants qui ont affecté le système intérimaire dérivé du drone israélien Eagle.

Le programme de système intérimaire de drone Male (SIDM) est destiné à remplacer les drones Hunter expérimentés par l'armée de l'air en vue de bénéficier d'une capacité opérationnelle de surveillance et de reconnaissance tout temps, de jour comme de nuit, et de permettre la désignation d'objectifs et leur illumination laser au profit d'autres systèmes d'armes, notamment l'aviation de combat. A la suite d'un appel d'offres international, la proposition présentée par EADS et dérivée du drone israélien Eagle, réalisé par IAI, a été retenue. Le système devrait être livré en 21 mois, c'est-à-dire mi-2003.

La complexité des développements complémentaires nécessaires par rapport au système israélien Eagle ont été à l'origine de sérieuses difficultés techniques. Le programme est désormais en voie d'achèvement. Les essais sont terminés et les vols de qualification vont débiter au Centre d'expérimentations aériennes militaire de Mont-de-Marsan. Le SIDM pourra officiellement entrer en service, sur la base aérienne de Cognac, au deuxième trimestre 2008.

Le SIDM, composé de 3 drones et de 2 stations au sol, disposera d'une liaison de données par satellite utilisant les systèmes européens. Il se caractérisera aussi par une capacité d'atterrissage automatique robuste par rapport aux conditions météorologiques.

Le SIDM devait fournir une capacité dite « intérimaire », en l'attente de l'arrivée, initialement prévue en 2009, de l'Euromale, réalisé en coopération européenne autour de la France. Ce projet de démonstrateur technologique n'a pas abouti et a été orienté en 2005 dans le cadre du projet « Advanced UAV » mené en coopération avec l'Allemagne et l'Espagne qui ont signé les arrangements techniques cette année. Une étude de levée de risque, financée à parts égales entre les trois nations, doit être notifiée à EADS d'ici la fin de l'année, pour un montant de 57,7 millions d'euros, la part française étant donc de 19,2 millions d'euros. En cas de conclusions positives, ce programme devra être confirmé dans le cadre de la prochaine loi de programmation militaire. Lors de leur audition devant la commission, le chef d'état-major des armées et le chef d'état-major de l'armée de l'air ont fait état de difficultés d'harmonisation des besoins entre les différents partenaires, l'Allemagne privilégiant notamment la fonction de reconnaissance, alors que la France a pour priorité la fonction de surveillance. La cible envisagée est actuellement de 4 systèmes de 4 drones à l'horizon 2015.

Les capacités disponibles à partir de l'an prochain avec les 3 drones SIDM paraissent très insuffisantes au regard du besoin opérationnel. Aussi paraît-il nécessaire de renforcer nos moyens, soit en commandant des drones SIDM supplémentaires, soit en envisageant un achat sur étagère, soit en étudiant d'autres solutions industrielles. Un marché d'acquisition d'un drone supplémentaire pour le système SIDM est en préparation pour 2008. Un marché portant sur l'acquisition d'un second système complet est également à l'étude.

Dans le domaine des drones tactiques, dont l'autonomie de vol est moins grande, l'armée de terre dispose déjà de plusieurs systèmes : le drone d'observation optique CL289 pour l'identification des cibles (une cinquantaine de drones en service) et le drone Sperwer (système de drones tactiques intérimaires - SDTI) pour la surveillance de zone (18 drones en service). Elle doit recevoir en fin d'année 2007 les 25 premiers exemplaires du mini-drone dit « de renseignement au contact » (DRAC) qui est réalisé par EADS à partir du système Tracker. 35 autres drones

DRAC doivent être commandés en 2008, la cible finale étant de 160 drones. Drone de courte portée (5 à 10 km) dont l'endurance maximale se limite à 90 minutes, le DRAC pourra être opéré par deux fantassins.

2. Les autres programmes dans le domaine du renseignement et des communications

Parmi les autres opérations intéressant le renseignement figurent en 2008 les premières livraisons des nacelles de reconnaissance Reco NG destinés à doter les Rafale de capacités de reconnaissance dans le cadre de la mise au standard F3, ainsi que le lancement de la rénovation des capacités d'écoute électromagnétique des Transall C160 Gabriel.

Doivent également être livrés en 2008 les premiers équipements destinés à l'établissement d'une base de données numériques géographiques et en trois dimensions.

En matière de communications, l'équipement des forces terrestres en nouveaux postes de radio à haut débit se poursuivra. Le programme « PR4G-VS4-IP » est destiné à multiplier par quatre les débits, par rapport aux postes de radio de quatrième génération (PR4G), afin notamment de permettre la transmission simultanée de la voix et des données et de pouvoir renseigner en temps réel les feux sol-air. Près de 22 000 PR4G sont en service dans les forces terrestres. Le programme PR4G-VS4-IP, concerne quant à lui 7 051 postes, soit 2 000 de plus que la cible prévue à l'origine. L'ensemble des commandes devraient avoir été passées fin 2008 (501 commandes supplémentaires prévues) et 1 550 stations devraient être livrées l'an prochain, ce qui porterait à près de 5 000 le nombre de stations en service en fin d'année 2008.

Enfin, les stations radio tactiques HF Melchior devaient commencer à être livrées cette année (110 exemplaires prévus en 2007 et 217 en 2008, sur une cible totale de 1 222 stations). Portables à dos d'homme ou embarquées sur des véhicules tactiques, ces stations, destinées notamment aux forces spéciales, doivent permettre la diffusion des renseignements recueillis et la transmission des ordres de bout en bout en garantissant l'interopérabilité avec les autres réseaux des armées et ceux des alliés, dans des modes de fonctionnement discrets, antibrouillés et sécurisés.

Post-scriptum :

<http://www.senat.fr/rap/a07-094-6/a...>